

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 FEVRIER 2010**

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 25 Novembre 2009,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- 15/12/1009** VENTE A M. LAURENT VERPILLIER D'UN VEHICULE DE MARQUE CITROËN C 25  
POUR UNE VALEUR DE 1 000 EUROS
- 15/12/2009** SOUSCRIPTION AUPRES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE CONTRAT D'ASSURANCE  
PORTANT GARANTIES STATUTAIRES DES AGENTS AFFILIES ET NON AFFILIES A LA CNRACL A  
COMPTER DU 01/01/2010
- 03/02/2010** NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

**FINANCES**

✓ **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2010**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires pour l'exercice 2010.

✓ **EXERCICE BUDGETAIRE 2010 : OUVERTURE ANTICIPEE CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susvisées avant l'adoption du budget primitif 2010.

AFFECTATION DES CREDITS		MONTANT
<u>Imputation budgétaire</u>		
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
chapitre 23	Immobilisations en cours	120 000,00 €
		<u>150 000,00 €</u>

Les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2010.

✓ **REMBOURSEMENT TICKETS SERVICES PERISCOLAIRES ET PETITE ENFANCE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au remboursement des tickets des services périscolaires et petite enfance, après avoir constaté la légitimité et le caractère exceptionnel des demandes.

✓ **TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT : FIXATION DU TAUX**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'exception d'une voix contre,

- **DE PORTER** le taux de la taxe locale d'équipement à 5 % de la valeur de l'ensemble immobilier assujetti pour toutes les catégories de constructions.

## **FONCIER**

### **✓ CHEMIN DU GRIVET : ACQUISITION TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le projet d'élargissement du Chemin du Grivet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'**unanimité**,

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une partie des parcelles de terrain cadastrées section AB n° 25 et 29 appartenant Monsieur et Madame GASTEL Frédéric pour une superficie totale de 82 m<sup>2</sup> ;
- **DE FIXER** le prix de vente à 4 100 €, soit 50 € le m<sup>2</sup> ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** tous les frais liés à cette opération foncière ;
- **DE MANDATER** Maître DEVRED, notaire à Chambéry, pour la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

### **✓ CHEMIN DU GRIVET : ACQUISITION GRATUITE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le projet d'élargissement du Chemin du Grivet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'**unanimité**,

- **D'APPROUVER** l'acquisition à titre gratuit d'une partie des parcelles de terrain cadastrées section AB n° 9 et 10 appartenant à Monsieur ROULIER François pour une superficie totale de 66 m<sup>2</sup> ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** tous les frais liés à cette opération foncière ;
- **DE MANDATER** Maître HORTEUR, notaire à Chambéry, pour la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

### **✓ RUE SAINTE-THERESE : ACQUISITION GRATUITE TERRAIN**

Après avoir pris connaissance du projet de création d'un trottoir rue Sainte-Thérèse,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'**unanimité**,

- **D'APPROUVER** l'acquisition à titre gratuit des parcelles de terrain cadastrées :
  - section B n° 571 (partie) – 2302 (partie) et 2303 appartenant à la Maison Diocésaine de Chambéry (copropriété) pour une superficie totale de 243 m<sup>2</sup> (notaire : Maître CAMOZ),
  - section B n° 719 appartenant à Monsieur Jacques CEULEMANS pour une superficie totale de 143 m<sup>2</sup> (notaire : Maître CAMOZ),
  - section B n° 720 appartenant à Monsieur Edmond BARBIN pour une superficie totale de 124 m<sup>2</sup> (notaire : Maître CASTILLON),
  - section B n° 722 appartenant à Madame Josephite BANTIN pour une superficie totale de 204 m<sup>2</sup>,
  - section B n° 731 appartenant à Mademoiselle Monique JAMAIN pour une superficie totale de 204 m<sup>2</sup> (notaire : Maître CAMOZ),
  - section B n° 748 appartenant à Monsieur Louis CANOVA pour une superficie totale de 204 m<sup>2</sup> (notaire : Maître HORTEUR),
  - section B n° 758 appartenant à Monsieur Daniel DUFOR pour une superficie totale de 127 m<sup>2</sup> (notaire : Maître CASTILLON),
  - section B n° 1920 (partie) - 2304 (partie) et 2305 appartenant à la société PROCEDIM pour une superficie totale de 350 m<sup>2</sup> (notaire : Maître HORTEUR) ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** tous les frais liés à ces opérations foncières ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

### **✓ ALLEE DES CERISIERS : ACQUISITION GRATUITE TERRAIN**

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement de la rue de la Martinière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'**unanimité**,

- **D'APPROUVER** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle de terrain cadastrée section B n° 1916 appartenant à l'association syndicale libre de la résidence le Hameau de la Martinière pour une superficie totale de 1 145 m<sup>2</sup> ;
- DE PRENDRE EN CHARGE** tous les frais liés à cette opération foncière ;
- DE MANDATER** Maître CASTILLON, notaire à Chambéry, pour la rédaction de l'acte à intervenir ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **✓ CHAMBERY METROPOLE : RAPPORT 2009 DE LA CLECT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2009 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Chambéry Métropole.

### **✓ SICSAL : CONVENTION POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ANNEE 2010**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **DE FIXER** la contribution versée par le SICSAL à la commune de BASSENS pour la mise à disposition de moyens matériels et humains à 5 600 € pour l'année 2010.
- **D'AUTORISER** Monsieur COCCHI à signer la convention.

### **✓ SICSAL : MISE A DISPOSITION DE SERVICES (ANIMATION PERISCOLAIRE)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **DE SOLLICITER** la mise à disposition d'un agent du SICSAL pour l'animation des restaurants scolaires, à raison de deux heures par jour d'école ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur COCCHI à signer la convention.

**REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL :  
MERCREDI 17 MARS 2010 A 19H. EN MAIRIE (VOTE DU BUDGET)**